



Saguenay, le 13 juin 2013

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique  
à Hébertville-Station  
Question complémentaire du 28 mai 2013 (DQ14)

---

Madame,

Tel que mentionné dans ma réponse à la question DQ11 disant que « pour les accès à la route 170 à partir de la route secondaire, l'aménagement de voie d'accélération ne se fait plus ». Vous vous interrogez sur les raisons qui ont modifié les normes, mais elles ne sont pas clairement définies puisqu'elles sont toujours en évolution.

Selon moi, l'aménagement d'une voie d'accélération allonge la distance de traversée du carrefour et ainsi risque de diminuer la visibilité et la sécurité par la même occasion.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Sonia Boucher, ing.  
Coordonnatrice au Service des inventaires et du Plan

SB/at